

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : BOUEDO Pierre - LE GALLO Joseph LE GAL Hervé – LANTRIN Isabelle - CALOHARD Pierre - CHAMAILLARD Gilles - DREANO Hélène - LE LABOURIER Virginie - MOUNIER Jean-Pierre - HAYS Pascal.

Excusé (s) :

Madame Hélène DREANO est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, les membres du conseil municipal **approuvent et valident** le compte rendu de la séance du décembre 2019.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise** le Maire, à l'**unanimité**,

- à rajouter à l'ordre du jour de la séance le contrat de prestation de l'entretien des lagunes, la convention pour la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme,
- à retirer la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale « La Rouvraie ».

3) Convention de servitude Enedis et signature acte authentique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **autorise à l'unanimité** le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis et l'acte authentique autorisant Enedis à effectuer les travaux d'installations d'une ligne électrique souterraine.

4) Château d'eau - loyer 2020.

Après délibération, le conseil municipal **autorise à l'unanimité**, le Maire à fixer au 1er janvier 2020, le loyer annuel quant à la location de l'antenne relais du château d'eau pour un mo 3 101,45 €.

5) Subvention départ du Trophée Centre Morbihan.

Après discussion et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, l'assemblée **décide** d'octroyer une subvention de 500,00 € à Trophée Centre Morbihan au titre du départ de la 27^{ème} édition 2020.

6) Lutte contre les nuisibles : avenant au contrat de prévention et lutte contre les nuisibles.

Après délibération, l'assemblée délibérante **autorise, à l'unanimité**, le Maire à signer l'avenant au contrat de prévention et de lutte contre les nuisibles pour un montant de 669,16 € ht . Il est précisé que le contrat est effectif du 1^{er} juillet au 30 juin 2021.

7) Contrat d'entretien des lagunes.

Après délibération, les membres du conseil municipal **autorisent l'unanimité**, le Maire à signer le contrat de prestation quant à l'entretien des lagunes, pour un montant de 2 405,58 € ht à raison de 6 passages durant l'année 2020.

8) Convention pour la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan Communauté pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme.

Après délibération, et **à l'unanimité**, le conseil municipal **autorise** le Maire à signer la convention de la mise à disposition du service commun de Centre Morbihan Communauté pour l'instruction du droit du sol et des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 2 mars 2020 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 30